



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge du vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS)
Question écrite n° 10309

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la nécessité de prendre en charge la vaccination contre le virus respiratoire syncytial (VRS). Ce virus reste méconnu alors qu'il est particulièrement redoutable pour les seniors. Chaque année, on estime qu'il entraînerait autant d'hospitalisations que la grippe chez les personnes de 65 ans et +, ce qui correspond à une dépense de 130,6 millions d'euros. Face à cette situation des vaccins efficaces existent. Des données relatives aux États-Unis d'Amérique, au Danemark, en Ecosse confirment l'efficacité du vaccin, notamment sur les hospitalisations et leurs formes sévères. Une récente étude de modélisation médico-économique a permis de montrer que l'intégration du vaccin en France pourrait éviter plus de 17 000 hospitalisations sur un horizon de 5 ans. Malheureusement, ce vaccin n'est pas pris en charge par l'assurance maladie, même pour les patients les plus fragiles, âgés, insuffisants respiratoires ou immunodéprimés. Ces personnes risquent de développer une forme grave d'infection par le VRS. La Haute Autorité de santé (HAS) recommande ce vaccin pour les plus de 75 ans ainsi que les sujets entre 65 et 74 ans présentant des pathologies respiratoires chroniques ou cardiaques. Au regard de ces données, une décision rapide permettant l'accès aux vaccins contre le VRS pour les personnes éligibles doit être prise. Il rappelle que ce serait une décision responsable et pertinente dans le contexte budgétaire. Aussi, il lui demande si le Gouvernement compte donner les moyens suffisants pour accélérer la validation de la recommandation vaccinale pour les infections par le VRS afin de pouvoir proposer ce produit au remboursement.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10309

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2025](#), page 8567